

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.

Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : collège Gilbert DRU

Adresse : 42 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon

Type : COLLEGE de plus de 600 élèves ou COLLEGE avec SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION - Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 Girma	Renaud		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 Morillas	Rudy		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 Octrue	Sophie		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 Mura	Jean-Pierre		
Directeur adjoint de la SES	5			
Total : 4 si collège sans SEGPA 5 si collège avec SEGPA				
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale rattachement (Métropole de Lyon)	1 Brugnera	Anne	1 Piantoni	Ludivine
	2 Panassier	Catherine	2	
Représentants de la commune siège	1 Cochet	Pascale	1 Berat	Pierre
	2 Chevallier	Françoise	2 Rolland-Vannini	Nathalie
III – PERSONNALITES QUALIFIEES				
Si membres administration = 5	1			
	1 Badet	Brigitte		
Si membres administration < 5	2 Dessert	Aurélie		
Total du premier tiers 10				
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 Kouame	Catherine	1 Perrin	Flora
	2 Lemonnier	Arnaud	2 Reboulet	Isabelle
	3 Carpentier	Julien	3 Guibert	Karine
	4 Blum	Florent	4 Henry	Maryvonne
	5 Debout	Marion	5 Roulland	Hyppolyte
	6 Butin	Marion	6	
	7 Cordier	Sophie	7	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1		1	
	2		2	
	3		3	
Total du deuxième tiers 10				
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 Brehelin	Mathias	1 Mollion	Hélène
	2 Gautreau	Isabelle	2 Barbeau Weiss	Sophie
	3 El Bhiri	Nesrine	3 Benkhelifa	Ouassila
	4 Muller	Isabelle	4 Moine	Baptiste
	5 Serieye	Yan	5 Bergonso	Aurélie
	6 Bessmann	Erik	6 Chauve	Frédéric
	7 Sudarikova	Tatiana	7 Verdier	Olivia
- ELUS DES ELEVES	1 Cornardeau	Clément	1 Menzel	Nadir
	2 Zerarti	Lina	2 Dauthier	Edward
	3 Messina	Martina	3 Ferte	Emilien
Total du troisième tiers 10				
Total membres du CA		27	Quorum 14 (moitié + 1) : (3)	

Rappel : (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.

(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de l'affectation dans l'établissement)

(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRESAnnée scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : collège Gilbert Dru

Adresse : 42 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon

*** COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPL**

Membres avec voix DÉLIBÉRATIVE				
QUALITÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – PRÉSIDENT	1 GIRMA	Renaud		
II – ELUS	1 Mme Cordier	Sophie	1 Mme Perrin	Flora
	2 Mme Reboulet	Isabelle	2 M Carpentier	Julien
	3 Mme Gautreau	Isabelle	3	
	4 Mme Benkhelifa	Ouassila	4	
	5 M Bessman	Erik	5 M Chauve	Frédéric
<u>Rappel :</u> (1) Président : représentant légal de l'établissement ou son représentant (Article L1411-5) (2) 5 titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste (3) En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante (si cela a été décidé dans le fonctionnement de la CAO)				
Membres avec voix CONSULTATIVE				
Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou agents de l'établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, l'agent comptable de l'EPL et un représentant de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.				

*** REPRÉSENTATION DE L'EPL A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES avec lequel il conventionne**

Membres avec voix délibérative (L1414-3 du CGCT)				
QUALITÉ	TITULAIRE		SUPPLÉANT (2)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
(1)	1		1	
<u>Rappel :</u> (1) Un représentant de la CAO de chaque membre du groupement (c'est-à-dire de l'EPL), élu parmi ses membres ayant voix délibérative (2) Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO. La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.				

COMMISSION D' HYGIENE ET DE SECURITÉ DES E.P.I.E.

Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : collège Gilbert Dru

Effectifs pris en compte : + 600 élèves

Adresse : 42 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon

Type : COLLEGES avec SES (SEGPA) / AUTRES COLLEGES (fortement conseillé)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 GIRMA	Renaud		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 MORILLAS	Rudy		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 OCTRUE	Sophie		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 MURA	Jean-Pierre		
Chef des travaux	5			
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité de rattachement	1 Brugnera	Anne		
Total du premier tiers	6			
III –PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels d'enseignement	1 M Lemonnier	Arnaud	1 Mme Cordier	Sophie
	2 M Rouland	Hippolyte	2 Mme Henry	Maryvonne
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1		1	
	2		2	
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)				
	1Mme Gautreau	Isabelle	1	
	2 M Bessmann	Erik	2	
– ELEVES DESIGNES (6)				
	1 Menzel	Nadir (5 ^{ème} 5)	1 Mme Messina	Martina (5 ^{ème} 5)
	2 M Dauthier	Edward (4 ^{èm} r 4)	2 M Ferte	Emilien
Total du troisième tiers	4			
V – EXPERTS (7)				
Médecin de prévention	1			
Médecin de l'éducation nationale	1 Rigaux	Amélie		
Infirmière	1 Souaré	Maman		
VI – ACO MO DESIGNE (8)	1 M Gene	Richemond		
Total membres de la CHS	17 ou 18			

RAPPEL :

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assume pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : collège Gilbert Dru

Adresse : 42 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 GIRMA	Renaud		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 MORILLAS	Rudy		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 OCTRUE	Sophie		
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 Brugnera	Anne	1 Mme Cochet	Pascale
Total du premier tiers	4			
III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(4)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 Mme Kouame	Catherine	1 Mme Cordier	Sophie
	2 Mme Debout	Marion	2 M Carpentier	Julien
	3 Mme Butin	Marion	3 Mme Guibert	Karine
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1		1	
Total du deuxième tiers	4			
IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES(4)	1 M Brehelin	Mathias	1 Mme Mollion	Hélène
	2 M Serieye	Yan	2 Mme Benkhelifa	Ouassila
	3 M Bessmann	Erik	3 Mme Sudarikova	Tatiana
ELUS DES ELEVES (4)	1 M Ferte	Emilien (5 ^{ème} 4)	1 Mme Menzel	Nadir (5 ^{ème} 5)
Total du troisième tiers	4			
Total membres de la CP	11	Quorum 6 (moitié + 1) : (5)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.Année scolaire 2019-2020**Nom Etablissement : collège Gilbert Dru****Adresse : 42 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon****Type : COLLEGE**

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement (2)	1 Girma	Renaud		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 Morillas	Rudy		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 Octrue	Sophie		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 Mura	Jean-Pierre		
Total du premier tiers	4			
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 Debout	Marion	Mme Perrin	Flora
	2 Blum	Florent	M Rouland	Hippolyte
	3 Lemonnier	Arnaud	Mme Henry	Maryvonne
	4 Mme Kouame	Catherine	Mme Reboulet	Isabelle
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1		1	
Total du deuxième tiers	5			
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)	1Mme Muller	Isabelle	1 Mme El bihri	Nissrine
	2Mme Gautreau	Isabelle	2 M Serieye	Yan
	3 Mme Verdier	Olivia	3 Mme Sudarikova	Tatiana
ELUS DES ELEVES (5)	1 M Cornardeau	Clément	1 M Menzel	Nadir (5 ^{ème} 5)
	2 Mme Zerarti	Lina (5 ^{ème} 3)	2 M Dauthier	Edward (4 ^{ème} 4)
Total du troisième tiers	5			
Total membres du CD	13	Quorum (moitié + 1) : 7 (6)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.



COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Année 2019-2020

Collège Gilbert DRU

42 rue Jeanne Hachette

69003 Lyon

04.72.68.69.90

MEMBRES	QUALITÉ
R.GIRMA Renaud	Principal
R.Morillas Rudy	Principal Adjoint
JP. MURA	CPE
M. SOUARÉ	Infirmière
Mme Teruel	Assistante sociale
Titulaires - Mme Guibert Karine - Mme Cordier Sophie Suppléants - Mme Kouamé Catherine - Mme Miravete Emilie	Personnels d'enseignement et d'éducation
Titulaires - Mme Barbeau Weiss Sophie - Mme Verdier Olivia Suppléants - Mme Benkhelifa Ouassila	Parents d'élèves
Titulaires - Dauthier Edward (4 ^{ème} 4) Suppléants - Ferte Emilien (5 ^{ème} 4)	Elèves



CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE

Année 2019-2020

Collège Gilbert DRU
42 rue Jeanne Hachette
69003 Lyon
04.72.68.69.90

MEMBRES		QUALITÉ
R.GIRMA		Principal
R.MORILLAS		Principal Adjoint
S.OCTRUE		Adjointe Gestionnaire
JP. MURA		CPE
Titulaires :	Suppléants :	Personnels d'enseignement et d'éducation
1- Mme Guibert 2- Mme Henry	1- Mme Butin 2- Mme Cordier	
Titulaires :	Suppléants :	Parents d'élèves
1- M Serieye 2-Mme Sudarikova	1- Mme Barbeau Weiss 2-	
- JIMENEZ MONTES Nils - GAMBS CORAIL Elisa - FERTE Emilien - N'DIAYE Pape-Sidi - JIMENEZ MONTES Ella - CLERC Noé - AZIZ Cindialy - BUFFAT Samuel		Élèves

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 26/09/2019

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par M Renaud GIRMA, principale, qui les remercie de leur présence.

16 personnes sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

La séance est ouverte à 18h10.

1) Examen de l'ordre du jour et désignation d'un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : Sophie OCTRUE gestionnaire de l'établissement, est désignée secrétaire de séance.

Le principal explique que le point n°5 de l'ordre du jour ne sera présenté. Ce point devait porter sur la convention cadre à signer avec la Métropole de Lyon. Cette convention est toujours en discussions suite à des demandes de modifications.

Le principale soumet l'ordre du jour au vote

Vote : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Procès verbal de la réunion du 2 juillet 2019

Le principal soumet au vote le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

Vote : le compte-rendu de la réunion du CA du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

3) Point sur la rentrée 2019

- Le principal explique que la rentrée s'est effectuée dans des conditions difficiles au vu de la fermeture d'une division en 6ème au regard de la baisse des effectifs entrants.

A ce jour, le collège comptabilise 630 élèves mais seuls 9 élèves sont arrivés en UPE2A alors que la capacité est de 20 élèves.

Le principal explique qu'une réunion est organisée le 14 octobre prochain par l'autorité académique, les représentants de la Métropole et les collèges et écoles concernés pour aborder la re-sectorisation ce qui permettrait au collège de retrouver des effectifs proches des capacités d'accueil.

4) Orientation fin de 3ème

Le principal annonce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'offres de places en voie professionnelle par rapport au nombre de demandes. Un travail important avait été mené au sein de l'établissement avec de nombreuses familles pour orienter leur enfant vers une voie professionnalisant.

L'orientation est donc peu satisfaisante.

Le principal présente les résultats obtenus au DNB pour les élèves du collège. Un échange se met en place autour de la mission globale mise en place au sein des établissements pour faire réussir les élèves issus de milieux défavorisés.

Le principal attend de recevoir les résultats des évaluations par compétences et les résultats des évaluations du contrôle ponctuel pour les élèves de 3ème de l'année scolaire passée afin d'avoir des éléments supplémentaires d'analyse du taux d'échec.

Il s'interroge sur les résultats obtenus par les élèves au socle commun.

M Brehelin, représentant FCPE des parents d'élèves, interroge l'équipe de direction pour savoir si tous les élèves sont présentés au DNB ou CFG. M Morillas, principal adjoint, répond qu'aucun tri n'est effectué au sein de l'établissement. Il précise que la seule opportunité à saisir serait pour un élève allophone de présenter le CFG plutôt que le DNB. Les établissements publics présentent tous leurs élèves de 3° au DNB.

Mme Horiot demande quelles seraient les solutions envisagées pour que le taux de réussite au DNB augmente au sein du collège. Le principal énonce plusieurs idées telles que le soutien supplémentaire, le travail avec les équipes pédagogiques notamment pour identifier les difficultés bloquantes et trouver finalement comment remettre certains élèves au travail.

M Mura, CPE, expose les différents dispositifs existants au sein du collège. Il termine en déplorant la fermeture des classes relais, dispositif qui avait été créé afin de permettre à des élèves décrocheurs de reprendre la route de l'école.

Les représentants de parents d'élèves sont demandeurs d'explication pour la lecture des taux de réussite et d'échec au DNB afin de mieux comprendre les faits avancés. M Morillas termine en expliquant que les dispositifs d'aide en place au sein du collège s'adressent à tous les élèves.

Le principal propose de transmettre aux représentants des parents d'élèves la fiche DNB transmise par l'académie.

5) Convention d'occupation de logements par NAS

Le principal rappelle que 4 personnels du collège sont logés par nécessité absolue de service :

- Mme PAUL Isabelle, personnel de l'accueil
- M GIRMA Renaud, principal
- M MORILLAS Rudy, principal adjoint
- Mme OCTRUE Sophie, adjointe gestionnaire

Chaque occupant signe une convention d'occupation avec la Métropole de Lyon, propriétaire des logements.

Vote : le principe d'occupation par NAS de 4 logements est adopté à l'unanimité

6) Convention Cadre avec la Métropole

Le principal énonce le point principal qui est bloquant sur cette convention cadre présentée par la Métropole.

Il s'avère que les chefs d'établissement et les gestionnaires seront mis à l'écart de l'entretien professionnel des agents de la Métropole. Beaucoup de chefs d'établissements étant sur le territoire de la Métropole sont en désaccord devant cet état de fait estimant que la présence de l'autorité fonctionnelle, l'EPL, est une nécessité dans le cadre de l'évaluation des agents qu'ils voient évoluer au quotidien.

Cette convention n'est finalement pas présentée au vote.

7) Délégation de signatures du chef d'établissement

Le principal informe le conseil d'administration des délégations de signature qu'il a octroyé à M MORILLAS Rudy, principal adjoint et à Mme OCTRUE Sophie, adjointe gestionnaire.

8) Répartition des indemnités de missions particulières

Le principal explique que depuis 2015, certaines missions sont gérées à part de la DHG. Une enveloppe en unité de compte est octroyée à chaque établissement.

L'ancienne cheffe d'établissement avait fait voter une première répartition en juillet 2019.

Certaines modifications ont été apportées entre temps.

Les représentants des enseignants présentent une motion qui sera transmise avec le compte rendu.

Cette motion est contre la suppression des ISO, notamment pour M Charlemagne en charge du dispositif UPE2A.

Vote : la répartition des IMP est votée à l'unanimité

9) Convention ARCIS

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec l'association ARCIS dans le cadre de la chorale du collège :

Vote à l'unanimité

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement de s'acquitter de la cotisation pour un montant de 120,00 euros.

Vote à l'unanimité

10) Prélèvement sur fonds de roulement

Il est demandé au conseil d'administration l'autorisation de prélever la somme de 1707,60 euros pour l'achat d'une armoire forte. Cette somme sera ouverte au service OPC.

Vote à l'unanimité

Il est demandé au conseil d'administration l'autorisation de prélever la somme de 12 000,00 euros pour alimenter le domaine viabilisation.

Vote à l'unanimité

11) Programmation prévisionnelle des voyages et sorties

Les représentants des enseignants annoncent au conseil d'administration qu'il n'y aura pas de voyages à l'étranger cette année scolaire.

Le principal rappelle le principe que toute sortie pédagogique prévue sur le temps scolaire est de fait obligatoire, donc gratuite.

La programmation présentée est prévisionnelle est sera présentée au prochain conseil d'administration si modifié.

Vote à l'unanimité

12) Don au FSE du collège

Il est demandé au conseil d'administration l'autorisation pour le chef d'établissement de verser un don de 120,00 euros au FSE du collège afin de participer au paiement de l'organisation d'un séminaire en juillet 2019 sur les sciences cognitives à laquelle ont assisté les enseignants du collège.

Les représentants des enseignants s'étonnent de cette demande car il leur avait été précédemment indiqué que ce séminaire serait gratuit.

Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance


Sophie OCTRUE

Le président du conseil d'administration


Renaud GIRMA

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 25/11/2019

Les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration sont accueillis par M Renaud GIRMA, principal, qui les remercie de leur présence.

27 personnes sont présentes.

1) Installation du nouveau CA et des différentes commissions

Chaque corps de représentants renseigne les membres désignés pour les commissions.

Dès lors que les commissions sont complétées, le principal libère les suppléants.

21 titulaires sont présents.

La séance est ouverte à 18h35.

Le principal relit le règlement intérieur du conseil d'administration.

Vote : à l'unanimité.

2) Procès verbal du conseil du 26/09/2019

Le principal soumet au vote le compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration.

Vote : le compte-rendu de la réunion du CA du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3) Ordre du jour

Le principal reprend l'ordre du jour.

Il présente rapidement les questions diverses soumises.

Il est expliqué au conseil que la mise en service d'un distributeur de plateau avec reconnaissance de contour de main sera évoquée en fin de conseil.

Vote à l'unanimité

4) Point sur les effectifs attendus à la rentrée 2020

Le principal présente le document reçu concernant les effectifs pour septembre 2020. Il rappelle qu'une révision de la sectorisation a été votée par la Métropole; deux écoles primaires supplémentaires sont rattachées au collège Gilbert Dru : Montbrillant et Paul Emile Victor.

Le prévisionnel est le suivant :

- 6 divisions sont attendues pour les 6ème grâce à une hausse prévue des effectifs
- le niveau 5ème risque d'être problématique car, au vu des effectifs actuels en 6ème, les élèves ne seraient que 115. Cela correspond à 4 divisions
- les niveaux de 4ème et de 3ème seraient plutôt stables.

Mme Cordier, enseignante, précise que les prévisions académiques étaient d'environ 150 élèves en 6° et qu'au final certains ne sont pas venus au collège Gilbert Dru pour aller dans le privé.

5) Charte des conseils

Le principal présente et explique la charte des conseils de classe qu'il souhaite mettre en place au sein du collège Gilbert Dru. Cette charte doit permettre d'harmoniser les pratiques dans tous les conseils de classe de l'établissement.

Le principal rappelle l'importance du bon fonctionnement du conseil de classe et insiste sur le fait que les remarques, négatives et positives, doivent apparaître sur le bulletin.

La moyenne de l'élève sera arrondie au demi-point supérieur, ce qui facilitera le traitement dans l'octroi des mentions.

Concernant les félicitations, le principal fait remonter la demande des équipes enseignantes : tout élève qui aurait des remarques liées au comportement de l'élève (bavardages, insolence...) ne pourrait pas obtenir de mention positive.

Mme Muller, parente d'élève, interroge le principal sur la nécessité de faire apparaître ces mentions négatives sur le bulletin de note. Le principal répond qu'il s'agit d'un ensemble et que toutes les remarques doivent apparaître qu'elles soient positives ou négatives. Les mentions négatives ne sont pas des sanctions (le chef d'établissement ne sanctionne pas l'élève d'un avertissement) mais des mises en gardes (elles peuvent donc figurer sur le bulletin trimestriel de l'élève).

Le Principal précise que pour les élèves qui envisagent la troisième prépa-métiers, les mentions négatives ne figureront pas sur les bulletins pour ne pas pénaliser ou discriminer les élèves lors des commissions d'affectation.

Un bilan de cette pratique sera fait en fin d'année scolaire et transmis au conseil d'administration.

M Brehelin, parent d'élève, interroge l'équipe enseignante sur la possible extension de l'évaluation par compétences utilisée en 6ème aux autres niveaux. Les représentants des enseignants répondent que pour les niveaux de 5ème, 4ème et 3ème, une double évaluation (compétences/notes) existe déjà dans toutes les matières.

M Lemonnier, enseignant, ajoute par ailleurs que l'évaluation par compétences n'est pas toujours aisément lisible et que la notation apporte un éclairage supplémentaire.

Il est rappelé que cette double évaluation est d'ailleurs attendue pour les élèves de 3ème présentant le DNB (évaluations par compétences sur 400 points dans le contrôle continu et évaluations par note sur 400 points pour les épreuves ponctuelles).

Le Principal indique que l'analyse des résultats du brevet montre que nos élèves ont un positionnement inférieur (289/400 points) aux résultats académiques (300/400) et qu'il faut donc réfléchir sur notre évaluation qui est peut-être moins bienveillante ou plus stricte par rapport aux autres établissements.

Vote : charte des conseils de classe

1 vote CONTRE / 20 vote POUR

6) Journée d'accueil des CM2

Le principal adjoint porte ce projet de journée d'accueil des CM2 au sein du collège. Cette journée doit permettre aux élèves de CM2 de découvrir le collège en toute sérénité et de développer la liaison école-collège avec les écoles de notre secteur. C'est également l'occasion de valoriser le travail réalisé par les élèves et les équipes, et plus généralement notre collège qui souffre d'une image dégradée.

Les élèves de CM2 seront accueillis avec les élèves actuels de 6ème (les autres niveaux seront en stage ou libérés). Il est prévu d'accueillir également les enseignants du primaire afin de créer un lien avec les équipes du collège.

Les élèves assisteront à 4 séances de cours sur la journée. Ils prendront leur repas à la cantine et pourront également découvrir les activités mises en place le midi. Ils retourneront dans leur école vers 15h30.

7) Exercice 2019 : DBM pour info

L'adjointe gestionnaire présente aux membres du CA plusieurs DBM pour info qui correspondent à l'ouverture de crédits fléchés au budget 2019. Une enveloppe complémentaire de 5 000,00 euros au titre des Fonds sociaux a été ainsi reçue, ce qui a permis à l'établissement d'aider 37 familles.

8) Budget 2020

Le budget est présenté en détail aux membres du CA.

Les parents s'interrogent sur la viabilisation car un prélèvement sur fonds de roulement a été opéré en septembre 2019. L'adjointe gestionnaire indique que les factures, pour le moment, sont inférieures à celles de l'année dernière pour une période équivalente et que ce prélèvement, s'il n'est pas utilisé, retombera dans les fonds de roulement. Il est également rappelé que le passage au chauffage n'est effectif que depuis le 1er septembre 2019 et que l'établissement n'a pas le recul nécessaire pour estimer les économies qui en découleront.

Vote du budget 2020 : à l'unanimité

9) Tableau définitif des voyages et sorties

Le tableau définitif des voyages et sorties est présenté pour information aux membres du conseil.

AU total, 39 projets sont portés par les équipes pédagogiques.

L'établissement prend en charge financièrement 37 de ces projets dans leur intégralité.

Vote à l'unanimité

10) Stage de révision des 3ème

Le stage de révision se fait juste avant le brevet. Il s'agit de "coacher" les élèves afin d'être dans les meilleures dispositions possibles.

Vote de l'organisation du stage de révision pour les 3ème : à l'unanimité

L'adjointe gestionnaire présente le budget financier de ce stage de 3ème avec une participation des familles à hauteur de 58,53 euros. Mme Muller, parente d'élève, ajoute qu'il aurait peut-être fallu prendre en charge financièrement ce projet plutôt que d'autres. Le principal explique qu'il a fallu en effet faire des choix et que ce projet est facultatif et hors temps scolaire (nuitée) mais que tout sera fait pour que l'on puisse aider les familles en difficulté par le biais du fonds social.

Vote du montant de la participation des familles à l'unanimité

11) Visite à la ferme des classes de 6ème et des élèves du dispositif UPE2A

Ce projet existe depuis plusieurs années et est de grande qualité.

Il s'agit du 2ème projet pour lequel une participation aux familles est demandée.

La participation des familles s'élève à 10,00 euros.

Mme Kouamé, enseignante, note que cette participation est plus élevée que celle demandée l'année dernière.

La difficulté cette année est que pour le moment le FSE du collège ne peut apporter d'aides financières. Cette tarification serait bien évidemment de nouveau présentée au vote si une modification devait intervenir.

Vote de l'organisation de la visite à la ferme : à l'unanimité

Vote du montant de la participation des familles à l'unanimité

12) Délégation du chef d'établissement

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique.

Vote à l'unanimité.

13) Tarifs en vigueur à compter du 1er janvier 2020

Présentation des différents tarifs applicables au sein de l'établissement.

Vote des tarifs: à l'unanimité

14) Questions diverses

* les représentants enseignants demandent la possibilité d'ajouter un rack à vélo sur le parking et de fixer au sol les racks existants sous le hall. L'adjointe gestionnaire va se rapprocher de l'OP afin de voir la faisabilité et reviendra vers les enseignants pour les tenir informés.

* Les parents d'élèves FCPE demandent s'il est possible d'être tenus informés des activités de l'Association sportive et des absences des élèves aux activités.

Mme Perrin, enseignante d'EPS, explique que chaque activité a un fonctionnement propre. Néanmoins, avec l'arrivée de "La Classe.com" il est envisageable de créer un espace AS afin que chaque usager puisse connaître l'actualité de l'association.

Concernant les absences, elle ajoute qu'une nouvelle application est utilisée par tous els enseignants de l'AS qui leur permettent de faire l'appel de manière systématique. Par contre, selon les activités, le retour de cet appel ne peut se faire que le soir, et seulement si les parents ont bien renseigné une adresse mail au moment de l'inscription.

* Les représentants de parents de la FCPE interrogent l'équipe de direction au sujet de potentielles familles d'élèves scolarisés au sein de l'établissement qui dormiraient dans la rue. Il est en effet avéré que certains élèves avec leur famille sont sans domiciles fixes à ce jour. L'établissement de son côté les aide au mieux grâce notamment au Fonds Social (cantine, TCL si besoin et fournitures scolaires). M Mura, CPE, informe que l'année dernière le CVC avait effectué une collecte/distribution de vêtements et cette année les vêtements abandonnés dans l'établissement ont déjà été distribués. M Charlemagne fera remonter les besoins précis des familles.

* Les représentants des parents PEEP interrogent le principal au sujet de la carte scolaire présentée en réunion par la Métropole courant octobre à savoir si cela été acté en conseil; a priori, le conseil de la Métropole s'est tenu le lundi 18/11/2019.

* Les représentants de parents PEEP abordent le sujet du poids du cartable. Un parent présent explique que le matin même, le cartable de son enfant pesait 8 kg. Est-il possible d'avoir un jeu de livres dans chaque classe pour éviter aux élèves d'emporter les livres à chaque cours ?

Il est rappelé que dans certaines matières le double jeu est déjà disponible dans la classe si l'enseignant ne change pas de salles. Mme Cordier, enseignante de physique, en profite pour rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'emporter le livre de sciences qui est très lourd et que cette consigne a été donnée aux élèves. Mme Kouamé, enseignante, demande également aux parents de faire passer la consigne de rassurer les élèves, notamment les 6ème, qui souvent prennent même plusieurs cahiers de peur d'être puni.

M Brehelin, représentant des parents d'élèves FCPE, demande à la direction s'il serait possible d'indiquer en début d'année ou au coup par coup sur Pronote les consignes concernant les livres; ainsi les parents pourront aider leurs enfants à préparer leur cartable.

M Morillas, principal adjoint, propose à la rentrée 2020 de faire noter dans chaque cahier des 6ème, la consigne concernant l'emploi des manuels.

* Les parents demandent à M le principal s'il serait possible, pour le prochain exercice de PPMS, d'envoyer un SMS à tous les parents afin de les avertir qu'en raison d'un exercice, l'établissement n'est pas joignable. Certains enseignants évoquent la difficulté pour certains élèves de gérer le stress, après l'exercice. Il sera demandé à la COP de recevoir ces élèves afin de travailler avec eux sur ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance

Sophie OCTRUE



Le président du conseil d'administration

Renaud GIRMA

